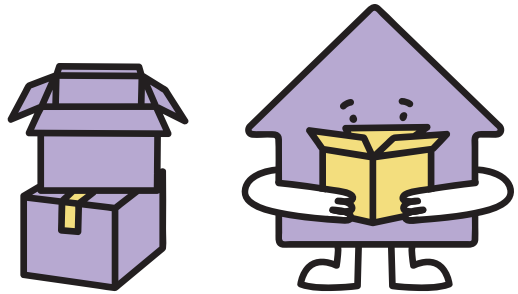
LES DROITS DES LOCATAIRES, ÇA SE DÉFEND !

Bas-Saint-Laurent



REPRISE, ÉVICTION ET RÉNOVICTION

Reprise

Une reprise, c'est quand les propriétaires veulent reprendre le logement pour eux ou elles-mêmes, leurs parents, leurs enfants ou toute autre personne à leur charge.

Pour que la reprise soit valide, le ou la propriétaire doit :

- M'envoyer un avis écrit au moins 6 mois avant la fin du bail.
- Payer tous les frais raisonnables liés au déménagement.

Dans tous les cas de reprise, je peux rester jusqu'à la fin de mon bail.

Éviction

Une éviction, c'est quand les propriétaires demandent aux locataires de quitter leur logement parce qu'ils ou elles veulent le transformer en commerce, l'agrandir, le diviser en plusieurs logements ou le démolir.

Pour que l'éviction soit valide, le ou la propriétaire doit :

- M'envoyer un avis écrit au moins 6 mois avant la fin du bail.
- Payer tous les frais raisonnables liés au logement + entre 3 et 24 mois de loyer (ça dépend du nombre d'années que vous avez habité dans votre logement.)

Dans tous les cas d'éviction, je peux rester jusqu'à la fin de mon bail.

Rénoviction

Une rénoviction, c'est quand les propriétaires demandent aux locataires de quitter définitivement leur logement, sous prétexte qu'ils ou elles désirent faire des rénovations.

Contrairement à la reprise et à l'éviction, on ne peut jamais me forcer à accepter une rénoviciton. J'ai toujours le droit de refuser et de rester dans mon logement.

Important : Je ne dois signer aucun papier qui dit que j'accepte de « quitter mon logement », de « mettre fin à mon bail » ou de « résilier mon bail ».

Ressources

Comité logement Bas-Saint-Laurent
418 725-4483
1 877 725-2281 (sans frais)

Locataire.info

Service d'aide à la recherche de logement (SARL)
Matanie : 418 566-6184
Matapédia : 1 888 885-8546, poste 303
Mitis : 418 740-2574
Rivière-du-Loup : 418 714-3274
Rimouski-Neigette : 581 472-7275

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Avec la participation financière de :

Québec